

## **Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé**

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. ENTERINE la deuxième édition de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH), intitulée « Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé » et désormais appelée en abrégé CIF ;
2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'utiliser la CIF dans leurs activités de recherche, de surveillance et de notification selon que de besoin, compte tenu de la situation propre à chaque Etat Membre et eu égard, en particulier, à d'éventuelles révisions ultérieures ;
3. PRIE le Directeur général de fournir un appui aux Etats Membres, à leur demande, lors de l'utilisation de la CIF.

Neuvième séance plénière, 22 mai 2001  
A54/VR/9

= = =